



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Cinquième Commission
Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

I. Introduction

1. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation de son bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session le point intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 », et de le renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 2e, 6e, 32e, 33e, 37e à 43e séances, les 19 septembre, 2 octobre, 27 et 29 novembre, 12 à 15, 18, 21 et 22 décembre 2000. Les déclarations et observations formulées au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/55/SR.2, 6, 32, 33, 37 à 43).
3. Conformément aux critères régissant l'utilisation du fonds de réserve qui figurent en annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, la Cinquième Commission a examiné à sa 43e séance, le 22 décembre 2000, un état récapitulatif de toutes les incidences sur le budget-programme et prévisions révisées auxquelles s'appliquaient les critères d'utilisation du fonds de réserve. Le montant total indiqué dans l'état récapitulatif était inférieur au solde du fonds de réserve. La Commission a donc approuvé les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme.
4. À la section II du présent rapport sont récapitulées les recommandations que la Cinquième Commission a faites à la présente session à l'issue de l'examen des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général et des incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la recommanda-

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

tion de ses grandes commissions ou des résolutions portant sur des questions examinées en séance plénière.

5. À la section III du présent rapport sont récapitulés les sujets particuliers que la Cinquième Commission a examinés et à propos desquels elle a adopté des décisions qu'elle devait recommander à l'Assemblée générale.

6. Les recommandations de la Cinquième Commission sont reproduites dans la section IV.

II. Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

7. Par ses résolutions 54/250 A et B du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale avait ouvert des crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2000-2001 d'un montant total de 2 535 689 200 dollars et avait approuvé des prévisions de recettes d'un montant total de 361 298 900 dollars.

8. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites à la présente session de l'Assemblée générale en ce qui concerne les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général, ainsi que les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée à propos de questions examinées par d'autres grandes commissions ou en séance plénière, entraînent une diminution nette de 2 563 800 dollars du montant des crédits ouverts et une augmentation nette de 19 523 800 dollars du montant des prévisions de recettes.

9. Les prévisions révisées des dépenses et des recettes qui sont approuvées par la Cinquième Commission, ainsi que les incidences financières des résolutions qui ont été recommandées par les autres grandes commissions et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale, sont récapitulées ci-après, par chapitre des dépenses et des recettes :

Chapitre	Crédits ouverts par la résolution 54/250 A	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé
(En dollars des États-Unis)			
A. Chapitres des dépenses			
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	47 675 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			338 00
Total	47 675 100	338 00	48 013 100
2. <i>Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence</i>	425 970 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			(16 900)
Total	425 970 200	(16 900)	409 024 100
3. <i>Affaires politiques</i>	137 756 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			10 000

Chapitre	Crédits ouverts par la résolution 54/250 A	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé
	(En dollars des États-Unis)		
b) La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/C.5/55/27 et A/C.5/55/SR.40)			191 80
c) Ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude des opérations de paix de l'ONU (A/55/305, A/55/502, A/55/507 et Add.1 et A/C.4/55/6 et A/C.5/55/SR.43)			363 00
d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre et la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/55/31 et A/C.5/55/SR.41)			6 3
e) Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.33/Rev.1 (A/C.5/55/24 et A/C.5/55/SR.40)			8 9
f) Prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi (A/C.5/55/30 et A/55/7/Add.6 et A/C.5/55/SR.43)			4 1
g) Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examinés (A/C.5/55/35 et A/C.5/55/SR.43)			(9 7)
Total	137 756 000	30 0	167 844 700
4. <i>Désarmement</i>	14 067 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			(247 0)
Total	14 067 900	(247 0)	13 820 900
5. <i>Opérations de maintien de la paix</i>	76 094 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			(1 2
Total	76 094 700	(1 2	74 884 000
6. <i>Utilisations pacifiques de l'espace</i>	3 667 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			(354 2)
Total	3 667 700	(354 2)	3 313 500

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par</i>	<i>Augmentation/</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>la résolution</i> 54/250 A	<i>(diminution)</i>	
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
7. <i>Cour internationale de Justice</i>	20 864 500		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(849 71)	
b) Prévisions révisées : chapitre 7 (Cour internationale de Justice) (A/C.5/55/21, A/55/7/Add.2 et A/C.5/55/SR.43)		710 41	
c) Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examinés (A/C.5/55/35 et A/C.5/55/SR.43)		(118 51)	
Total	20 864 500	(257 81)	20 606 700
8. <i>Affaires juridiques</i>	34 522 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(641 71)	
Total	34 522 300	(641 71)	33 880 600
9. <i>Affaires économiques et sociales</i>	113 112 600		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(1 41)	
b) La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/C.5/55/26 et A/C.5/55/SR.42)		800 01	
Total	113 112 600	(680 81)	112 431 800
10. <i>Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</i>	5 883 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(23 61)	
Total	5 883 400	(23 61)	5 859 800
11A. <i>Commerce et développement</i>	87 685 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(6 31)	
Total	87 685 500	(6 31)	81 373 600
11B. <i>Centre du commerce international CNUCED/OMC</i>	19 248 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(2 21)	
Total	19 248 700	(2 21)	17 009 800

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par</i>	<i>Augmentation/</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>la résolution</i>	<i>(diminution)</i>	
	<i>54/250 A</i>		
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
12. <i>Environnement</i>	8 743 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(642 50)	
Total	8 473 400	(642 50)	8 100 900
13. <i>Établissements humains</i>	13 757 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(1 40)	
Total	13 757 400	(1 40)	12 297 300
14. <i>Prévention du crime et justice pénale</i>	5 299 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(477 80)	
Total	5 299 100	(477 80)	4 821 300
15. <i>Contrôle international des drogues</i>	15 037 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(1 30)	
Total	15 037 800	(1 30)	13 718 200
16. <i>Développement économique et social en Afrique</i>	78 455 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		2 10	
Total	78 455 200	2 10	80 645 000
17. <i>Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>	57 031 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(2 60)	
Total	57 031 600	(2 60)	54 411 200
18. <i>Développement économique de l'Europe</i>	40 554 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(3 10)	
Total	40 554 600	(3 10)	37 414 600

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 54/250 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
19. <i>Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>	78 857 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(3 2'	
Total	78 857 500	(3 2'	75 584 100
20. <i>Développement économique et social en Asie occidentale</i>	50 336 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(1 7:	
Total	50 336 200	(1 7:	48 581 400
21. <i>Programme ordinaire de coopération technique</i>	41 995 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(740 5:	
Total	41 995 300	(740 5:	41 254 800
22. <i>Droits de l'homme</i>	41 163 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(2 0:	
Total	41 163 400	(2 0:	39 067 700
23. <i>Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</i>	41 940 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(3 1:	
Total	41 940 000	(3 1:	38 838 900
24. <i>Réfugiés de Palestine</i>	21 667 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		1 5:	
Total	21 667 900	1 5:	23 175 400
25. <i>Aide humanitaire</i>	18 841 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(393 9:	
Total	18 841 800	(393 3:	18 447 900

Chapitre	Crédits ouverts par	Augmentation/	Montant révisé
	la résolution 54/250 A	(diminution)	
(En dollars des États-Unis)			
26. <i>Information</i>	143 605 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(1 0'	
Total	143 605 500	(1 0'	142 534 500
27. <i>Gestion et services centraux d'appui</i>	441 857 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(8 3'	
b) Ressources nécessaires pour la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude des opérations de paix de l'ONU (A/55/305, A/55/502, A/55/507 et Add.1 et A/C.4/55/6 et A/C.5/55/SR.43)		37 2'	
c) Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examinés (A/C.5/55/35 et A/C.5/55/SR.43)		200	
Total	441 857 400	(8 2'	433 569 100
28. <i>Contrôle interne</i>	19 220 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(469 9'	
Total	19 220 600	(469 9'	18 750 700
29. <i>Activités administratives financées en commun</i>	7 844 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		176 2'	
Total	7 844 300	176 2'	8 020 500
30. <i>Dépenses spéciales</i>	53 001 200		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.43)		(696 4'	
b) Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies (A/55/494, A/55/658 et A/C.5/55/SR.42)		2 2'	
c) Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examiné (A/C.5/55/35 et A/C.5/55/SR.42)		(3 1'	
Total	53 001 200	1 5'	54 511 700
31. <i>Dépenses d'équipement</i>	42 617 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)		(850 1'	

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 54/250 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
b) Plan directeur (A/55/117 et Add.1, A/55/7/Add.4 et A/C.5/55/SR.42)			8 00
Total	42 617 400	7 10	49 767 300
32. <i>Contributions du personnel</i>	314 248 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			13 80
b) Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies (A/55/494, A/55/658 et A/C.5/55/SR.42)			238 40
c) Prévisions de dépenses révisées au chapitre 7 (Cour internationale de justice) (A/C.5/55/21, A/55/7/Add.2 et A/C.5/55/SR.43)			128 80
d) Ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude des opérations de paix des Nations Unies (A/55/305, A/55/502, A/55/507 et Add.1 et A/C.4/55/6 et A/C.5/55/SR.43)			19 20
e) Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examiné (A/C.5/55/35 et A/C.5/55/SR.43)			40 40
Total	314 248 000	14 20	328 485 300
33. <i>Compte pour le développement</i>	13 065 000		
Total	13 065 000		
Total général, prévisions de dépenses (montant brut)	2 535 689 200		(2 502 533 125 400)
B. Chapitres des recettes			
1. <i>Recettes provenant des contributions du personnel</i>	318 911 500		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			13 70
b) Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies (A/55/494, A/55/658 et A/C.5/55/SR.42)			238 40
c) Prévisions révisées : chapitre 7 (Cour internationale de Justice) (A/C.5/55/21, A/55/7/Add.2 et A/C.5/55/SR.43)			128 80
d) Ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude des opérations de paix des Nations Unies (A/55/305, A/55/502, A/55/507 et Add.1 et A/C.4/55/6 et A/C.5/55/SR.43)			19 20

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 54/250 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
e) Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examiné (A/C.5/55/35 et A/C.5/55/SR.43)			40 40
Total	318 911 500	14 205 500	333 125 200
2. <i>Recettes générales</i>	37 178 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			5 500 000
Total	37 178 000	5 500 000	42 728 600
3. <i>Services destinés au public</i>	5 209 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1, A/55/7/Add.5 et A/C.5/55/SR.42)			(240 500)
Total	5 209 400	(240 500)	4 968 900
Total général, chapitres des recettes	361 298 900	19 500 000	380 822 700

10. À sa 43e séance, le 22 décembre, la Commission a examiné les prévisions de dépenses et les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2000-2001 qu'elle devait recommander à l'Assemblée générale d'approuver, ainsi que l'exécution du budget pour l'année 2000. La Commission a pris les décisions ci-après :

a) La Commission a approuvé le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir par. 37, projet de résolution II A);

b) La Commission a approuvé le montant révisé des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir par. 37, projet de résolution II B);

c) La Commission a approuvé le projet de résolution relatif à l'exécution du budget pour l'année 2001 (voir par. 37, projet de résolution II C).

III. Examen de sujets particuliers

Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies

11. La Commission a examiné cette question à ses 32e, 33e, 38e, 39e et 43e séances, les 27 et 29 novembre et les 13, 14 et 22 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/55/305-S/2000/809, A/55/502 et A/55/507 et Add.1), du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/C.4/55/6) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/676).

12. À sa 43e séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies » (A/C.5/55/L.32). À la même séance, la Commission a adopté le projet de ré-

solution A/C.5/55/L.32 sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. I).

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

13. La Commission a examiné cette question à ses 37e, 38e et 42e séances, les 12, 13 et 21 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/55/494) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/658).

14. À sa 42e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies » (A/C.5/55/L.30). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. II).

Prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

15. La Commission a examiné cette question à sa 41e séance, le 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/55/30) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/7/Add.6).

16. À la même séance, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi » (A/C.5/55/L.22, sect. C). Également à la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. III).

Plan directeur

17. La Commission a examiné cette question à ses 39e, 40e et 42e séances, les 14, 15 et 21 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/55/117 et Add.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question (A/55/7/Add.4).

18. À sa 42e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Plan directeur » (A/C.5/55/L.28). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. IV).

Prévisions révisées : chapitre 7 (Cour internationale de Justice)

19. La Commission a examiné cette question à ses 33e et 43e séances, le 29 novembre et le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/55/21) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question (A/55/7/Add.2).

20. À la 43e séance, le 22 décembre, la Commission a approuvé l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 591 900 dollars au chapitre 7 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 128 800 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), somme qui sera annulée par une recette du même montant au titre du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, le Corps commun d'inspection a été prié de présenter dans les meilleurs délais son

rapport sur l'examen de la gestion et de l'administration de la Cour internationale de Justice (voir A/53/841, annexe, par. 5), et de le soumettre, en même temps que les commentaires de la Cour internationale de Justice à ce propos, à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à la reprise de sa cinquante-cinquième session (voir par. 37, projet de résolution I, sect. V).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000

21. La Commission a examiné cette question à ses 41e et 42e séances, les 18 et 21 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/C.5/55/25 et Corr.1 et Add.1). Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.

22. À sa 42e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000 » (A/C.5/55/L.31). À la 42e séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 38, projet de décision I).

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2001

23. La Commission a examiné cette question à ses 33e et 42e séances, le 29 novembre et le 21 décembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant une demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut (A/C.5/55/15). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.

24. À la 42e séance, le 21 décembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'approuver la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut touchant une subvention de 213 000 dollars pour 2001, imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédits supplémentaires au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (voir par. 37, projet de résolution I, sect. VI).

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

25. La Commission a examiné cette question à ses 41e et 43e séances, les 18 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/55/29).

26. À sa 43e séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires »

(A/C.5/55/L.35). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. VII).

Examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information

27. La Commission a examiné cette question à sa 41e séance, le 18 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/55/619) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/7/Add.3).

28. Également à la 41e séance, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information » (A/C.5/55/L.22, sect. E). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. VIII).

La situation critique de l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme

29. La Commission a examiné cette question à ses 39e et 42e séances, les 14 et 21 décembre. Elle était saisie d'un état, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/55/L.16/Rev.1 (A/C.5/55/26) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/677).

30. À sa 42e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « La situation critique de l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme » (A/C.5/55/L.27). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 38, projet de décision II).

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

31. La Commission a examiné cette question à ses 39e, 40e et 42e séances, les 14, 15 et 21 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/55/645 et Corr.1 et Add.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/7/Add.5 et Corr.1).

32. À sa 42e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 » (A/C.5/55/L.24). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel que modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 37, projet de résolution I, sect. IX).

Fonds de réserve

33. La Commission a examiné cette question à sa 43e séance, le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/55/34). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.

34. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits correspondant aux montants indiqués dans le rapport du Secrétaire général et de noter que le solde du Fonds de réserve s'établirait à 224 300 dollars (voir par. 37, projet de résolution I, sect. X).

Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées en cours d'examen

35. La Commission a examiné cette question à sa 43e séance, le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/55/35). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.

36. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général et de noter que la réévaluation des coûts et les ajustements correspondants seraient pris en compte dans le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir par. 37, projet de résolution I, sect. XI).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

37. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolutions ci-après :

Projet de résolution I Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

L'Assemblée générale,

I Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Tenant pleinement compte du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects³ et de sa propre résolution 55/135 du 8 décembre 2000, dans laquelle elle a approuvé les propositions, recommandations et conclusions présentées par le Comité spécial dans son rapport,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993, 48/226 B du 5 avril 1994, 48/226 C du 29 juillet 1994, 49/250 du 20 juillet 1995, 50/11 du 2 novembre 1995, 50/221 A du

¹ A/55/507/Add.1

² A/55/676.

³ A/C.4/55/6.

11 avril 1996, 50/221 B du 7 juin 1996, 51/226 du 3 avril 1997, 51/239 A du 17 juin 1997, 51/239 B et 51/243 du 15 septembre 1997, 52/220 du 22 décembre 1997, 52/234 et 52/248 du 26 juin 1998, 53/12 A du 26 octobre 1998, 53/208 B du 18 décembre 1998, 53/12 B du 8 juin 1999, 54/243 A du 23 décembre 1999 et 54/243 B du 15 juin 2000, ainsi que ses décisions 48/489 du 8 juillet 1994, 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Rappelant ses résolutions 54/249 et 54/250 du 23 décembre 1999,

Rappelant également sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000 relative à la Déclaration du Millénaire,

1. *Réaffirme* l'article 153 de son Règlement intérieur;
2. *Partage* les vues exprimées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix aux paragraphes 34 et 35 de son rapport sur l'étude d'ensemble³;
3. *Approuve* les conclusions et recommandations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport², et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient intégralement appliquées;
4. *Décide* d'inscrire des montants supplémentaires de 363 000 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001⁴, 37 200 dollars au chapitre 27 (Gestion et services centraux d'appui) et 19 200 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être contrebalancé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);
5. *Approuve* l'inscription au compte d'appui d'un montant brut de 9 190 200 dollars (montant net : 8 741 600 dollars) au titre des dépenses de personnel et autres dépenses, pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001;
6. *Approuve également* la teneur du paragraphe 36 du Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix concernant une représentation adéquate des pays qui fournissent des contingents au Département des opérations de maintien de la paix;
7. *Souligne* qu'il importe de consulter les pays qui fournissent des contingents dès les premiers stades de la planification des missions;
8. *Se déclare profondément préoccupée* par le retard dans le remboursement des pays qui fournissent des contingents, un retard qui peut causer des difficultés à tous les pays qui fournissent des contingents et du matériel, et demande au Secrétaire général d'accélérer le traitement de toutes les demandes de remboursement et de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement des remboursements au cours de la première partie de la reprise de sa cinquante-cinquième session;
9. *Note* que le Secrétaire général a présenté les ressources nécessaires comme une demande urgente mais qu'il a été admis, au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², que les propositions figurant dans le rapport sur les ressources nécessaires ne pouvaient pas toutes être classées comme des demandes urgentes;

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).

10. *Regrette* que le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires n'ait pas été présenté conformément à l'article 153 de son règlement intérieur ni aux pratiques établies, comme le fait observer le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 3 de son rapport², et prie le Secrétaire général de se conformer désormais strictement à ces règles;

11. *Note* que le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires n'a pas été publié conformément à la règle des six semaines;

12. *Prend note* de l'intention du Secrétaire général de lui faire rapport à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, y compris l'étude complète, demandée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, sur la gestion, la structure et les méthodes de recrutement de tous les services du Secrétariat qui jouent un rôle dans les opérations de maintien de la paix et sur leurs relations mutuelles;

II

Sécurité et sûreté du personnel des Nations Unies

Réaffirmant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 54/250 du 23 décembre 1999 et ses autres résolutions sur le sujet,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies⁵ », en particulier ses aspects administratifs et budgétaires, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶,

1. *Souscrit* aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, sous réserve des dispositions ci-après;

2. *Décide* d'envisager de reclasser le poste de coordonnateur adjoint pour les questions de sécurité de D-1 à D-2 lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

3. *Décide aussi* de créer, avec effet au 1er janvier 2001, huit postes d'administrateur supplémentaires (deux P-5 et six P-4) au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité au Siège;

4. *Décide en outre* de créer, avec effet au 1er janvier 2001, huit postes supplémentaires d'agent de sécurité (Service mobile) (quatre P-4 et quatre P-3) et seize postes supplémentaires d'agent recruté localement;

5. *Décide* d'ouvrir un crédit de 2 210 000 dollars au chapitre 30 (Dépenses spéciales) et un crédit de 238 400 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui sera compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001⁷ afin que le Secrétaire général prenne immédiatement les mesures voulues pour renforcer le système de gestion de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

⁵ A/55/494.

⁶ A/55/658.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).*

6. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, de mettre au point, en coordination avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, un mécanisme efficace de partage des coûts et, à cet égard, de veiller à ce qu'à l'avenir les dépenses afférentes à la gestion de la sécurité soient inscrites au budget ordinaire et gérées par l'Organisation des Nations Unies, sous réserve d'un arrangement officiel avec les institutions, fonds et programmes concernés touchant leur participation au financement des mesures de sécurité et le remboursement à l'Organisation des Nations Unies des services fournis, au titre du chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du budget-programme, et de lui présenter à sa cinquante-sixième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des propositions sur ce point; et décide aussi que, dans l'intervalle, les arrangements de partage des coûts entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies existants demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'elle en décide autrement;

7. *Prie également* le Secrétaire général, lorsqu'il présentera ses prochains rapports au titre de ces points de l'ordre du jour, de continuer à présenter des rapports distincts;

III

Prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Prend acte du rapport du Secrétaire général⁸, sur les prévisions révisées concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, et approuve les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 7 de son rapport⁹;

IV

Plan directeur

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le plan directeur¹⁰;
2. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹ et souscrit aux observations et recommandations qui y sont énoncées;
3. *Autorise* le Secrétaire général, sans préjudice de la décision finale de l'Assemblée sur cette question, d'entreprendre l'établissement d'un plan d'ensemble et d'une analyse détaillée des coûts pour le plan directeur et décide d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 millions de dollars au titre du chapitre 31, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 à cet effet;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un rapport sur les résultats du plan d'ensemble et de l'analyse détaillée des coûts, précisant, entre autres, les mesures visant à protéger l'Organisation contre des dépassements des dépenses prévues;

⁸ A/C.5/55/30.

⁹ A/55/7/Add.6.

¹⁰ A/55/117 et Add.1.

¹¹ A/55/7/Add.4.

5. *Demande* au Secrétaire général de veiller à ce que, lors de l'établissement du plan d'ensemble et de l'analyse détaillée des coûts pour le plan directeur, toutes les possibilités viables soient définies de la manière la plus économique et efficace possible;

V

Cour internationale de Justice

1. *Approuve* un crédit supplémentaire de 591 900 dollars au chapitre 7 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et un crédit additionnel de 128 800 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui sera annulé par une recette du même montant au titre du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

2. *Prie* le Corps commun d'inspection d'accélérer l'établissement de son rapport sur l'examen de la gestion et de l'administration de la Cour internationale de Justice¹² et de le lui présenter, accompagné des commentaires y relatifs de la Cour, pour examen à la reprise de sa cinquante-cinquième session;

VI

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2001

Approuve la recommandation concernant une subvention de 213 000 dollars pour 2001, imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001;

VII

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³; et approuve les suggestions énoncées aux paragraphes 8 à 10 et au paragraphe 19 de ce rapport;

2. *Décide* d'entreprendre un examen détaillé de la question de l'écart de rémunération à l'occasion du prochain examen quinquennal de la rémunération et des autres conditions d'emploi des trois intéressés;

¹² Voir A/53/841, annexe, par. 5.

¹³ A/C.5/55/29.

3. *Réaffirme* le principe selon lequel les conditions d'emploi des trois intéressés doivent être différentes et distinctes de celles des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

VIII

Examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information¹⁴ et approuve les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 9 de son rapport¹⁵;

IX

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001¹⁶ et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire, tel qu'elle l'a approuvé dans sa résolution 41/213, du 19 décembre 1986 et réaffirmé dans ses résolutions ultérieures;

2. *Réaffirme également* sa résolution 54/249, du 23 décembre 1999;

3. *Prend acte* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001¹⁶, ainsi que du rapport connexe et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷;

4. *Note* que le taux de vacance de postes est supérieur au taux à utiliser dans les calculs budgétaires, tel qu'elle l'a approuvé dans sa résolution 54/249, et prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures appropriées pour rectifier cette situation avec célérité;

5. *Approuve* une diminution nette de 34 642 200 dollars du montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 et une augmentation nette de 19 097 000 dollars du montant estimatif des recettes pour l'exercice biennal, à répartir entre les chapitres des dépenses et les chapitres des recettes, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général;

X

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 224 300 dollars;

¹⁴ A/55/619.

¹⁵ A/55/7/Add.3.

¹⁶ A/55/645 et Corr.1 et Add.1.

¹⁷ A/55/7/Add.5

XI**Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées en cours d'examen**

Prend note du rapport du Secrétaire général¹⁸ et décide que la réévaluation des coûts et les ajustements correspondants seront pris en compte dans le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001.

**Projet de résolution II
Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001****A****Ouverture de crédits révisés pour l'exercice biennal 2000-2001**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2000-2001, le crédit de 2 535 689 200 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par sa résolution 54/250 A du 23 décembre 1999 est minoré de 2 563 800 dollars, cette réduction étant le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé par la résolution 54/250 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
Titre I. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	47 675 100	338 000	48 013 100
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	425 970 200	(16 900)	409 024 100
Total, titre I	473 645 300	(16 600)	457 037 200
Titre II. <i>Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques	137 756 000	30 000	167 844 700
4. Désarmement	14 067 900	(247 000)	13 820 900
5. Opérations de maintien de la paix	76 094 700	(1 200)	74 884 000
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 667 700	(354 200)	3 313 500
Total, titre II	231 586 300	28 200	259 863 100
Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	20 864 500	(257 800)	20 606 700
8. Affaires juridiques	34 522 300	(641 700)	33 880 600
Total, titre III	55 386 800	(899 500)	54 487 300
Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	113 112 600	(680 800)	112 431 800
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 883 400	(23 600)	5 859 800

¹⁸ Voir A/C.5/55/35.

Chapitre	Montant approuvé par la résolution 54/250 A	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé
	(En dollars des États-Unis)		
11A. Commerce et développement	87 685 500	(6 3	81 373 600
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	19 248 700	(2 2	17 009 800
12. Environnement	8 743 400	(642 50	8 100 900
13. Établissements humains	13 757 400	(1 40	12 297 300
14. Prévention du crime et justice pénale	5 299 100	(477 80	4 821 300
15. Contrôle international des drogues	15 037 800	(1 3	13 718 200
Total, titre IV	268 767 900	(13 1	255 612 700
Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>			
16. Développement économique et social en Afrique	78 455 200	2 10	80 645 000
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	57 031 600	(2 60	54 411 200
18. Développement économique en Europe	40 554 600	(3 10	37 414 600
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	78 857 500	(3 20	75 584 100
20. Développement économique et social en Asie occidentale	50 336 200	(1 70	48 581 400
21. Programme ordinaire de coopération technique	41 995 300	(740 50	41 254 800
Total, titre V	347 230 400	(9 30	337 891 100
Titre VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
22. Droits de l'homme	41 163 400	(2 00	39 067 700
23. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	41 940 000	(3 10	38 838 900
24. Réfugiés de Palestine	21 667 900	1 50	23 175 400
25. Aide humanitaire	18 841 800	(393 90	18 447 900
Total, titre VI	123 613 100	(4 00	119 529 900
Titre VII. <i>Information</i>			
26. Information	143 605 500	(1 00	142 534 500
Total, titre VII	143 605 500	(1 00	142 534 500
Titre VIII. <i>Services communs d'appui</i>			
27. Gestion et services centraux d'appui	441 857 400	(8 20	433 569 100
Total, titre VIII	441 857 400	(8 20	433 569 100
Titre IX. <i>Contrôle interne</i>			
28. Contrôle interne	19 220 600	(469 90	18 750 700
Total, titre IX	19 220 600	(469 90	18 750 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé par la résolution 54/250 A</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
29. Activités administratives financées en commun	7 844 300	176 200	8 020 500
30. Dépenses spéciales	53 001 200	1 500	54 511 700
Total, titre X	60 845 500	1 676 200	62 532 200
Titre XI. Dépenses d'équipement			
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	42 617 400	7 100	49 767 300
Total, titre XI	42 617 400	7 100	49 767 300
Titre XII. Contributions du personnel			
32. Contributions du personnel	314 248 000	14 200	328 485 300
Total, titre XII	314 248 000	14 200	328 485 300
Titre XIII. Compte pour le développement			
33. Compte pour le développement	13 065 000	-	13 065 000
Total, titre XIII	13 065 000	-	13 065 000
Total, prévisions de dépenses	2 535 689 200	(2 500 253 125 400)	

B **Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2000-2001**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2000-2001, les prévisions de recettes d'un montant de 361 298 900 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par sa résolution 54/250 B du 23 décembre 1999 sont majorées de 19 523 800 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant approuvé par la résolution 54/250 B</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	318 911 500	14 200	333 125 200
Total, chapitre premier des recettes	318 911 500	14 200	333 125 200
2. Recettes générales	37 178 000	5 500	42 728 600
3. Services destinés au public	5 209 400	(240 500)	4 968 900
Total, chapitres 2 et 3 des recettes	42 387 400	5 300	47 697 500
Total général	361 298 900	19 523 800	380 822 700

C Financement des dépenses de l'année 2001

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2001 :

1. Les dépenses prévues au budget d'un montant total de 1 265 280 800 dollars des États-Unis, soit 1 267 844 600 dollars, représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 par sa résolution 54/250 C du 23 décembre 1999, moins 2 563 800 dollars correspondant à la réduction qu'elle a approuvée dans la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) À concurrence de 51 899 313 dollars, par :

i) Un montant de 21 193 700 dollars représentant la moitié des recettes, autres que celles provenant des contributions du personnel, qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal 2000-2001 par sa résolution 54/250 B du 23 décembre 1999;

ii) Un montant de 5 310 100 dollars, représentant l'augmentation qu'elle a approuvée par la résolution B ci-dessus;

iii) Un montant de 25 395 513 dollars, représentant le solde du compte d'excédents budgétaires au 31 décembre 1999;

b) À concurrence de 1 212 381 487 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de sa résolution 55/5 B du 22 décembre 2000, relative au barème des quotes-parts pour l'année 2001;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 179 097 566 dollars, calculé comme suit :

a) 159 455 750 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 54/250 B du 23 décembre 1999;

b) Plus 14 213 700 dollars, correspondant à une augmentation des recettes prévues au titre des contributions du personnel, qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus;

c) Plus 5 428 116 dollars, correspondant à une augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1998-1999 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 54/247 B du 23 décembre 1999.

* * *

38. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000

L'Assemblée générale

Prend acte des rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000¹⁹, et, s'agissant des recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰, autorise le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 856 400 dollars aux fins de la mise en oeuvre des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, pour des activités approuvées²¹ et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet, à sa cinquante-sixième session, dans le cadre de l'examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget.

Projet de décision II

La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

L'Assemblée générale

a) *Note* que l'adoption du projet de résolution VI figurant au paragraphe 35 du rapport de la Troisième Commission²² donnerait lieu à des dépenses supplémentaires de 800 000 dollars au maximum au titre du chapitre 9, Affaires économiques et sociales, du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001²³, étant entendu que l'apport à l'Institut de ressources du budget ordinaire constituerait une dérogation unique aux dispositions du paragraphe 1 de l'article VI du Statut de l'Institut²⁴;

b) *Décide*, à cet égard, d'avancer à l'Institut jusqu'à 800 000 dollars pour 2001, à titre de mesure d'urgence, ponctuelle et exceptionnelle, en attendant qu'il reçoive des contributions volontaires;

c) *Décide aussi* en outre que, si les contributions volontaires sont insuffisantes pour financer les dépenses de l'Institut en 2001, cette avance, après déduction des contributions volontaires reçues, sera considérée comme une subvention non récurrente, et que les ressources utilisées au titre de cette subvention seront indiquées dans le cadre du deuxième rapport d'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001;

¹⁹ A/C.5/55/25 et Corr.1 et Add.1.

²⁰ Voir A/C.5/55/SR.41.

²¹ Résolution 2000/22, du 28 juillet 2000 et décision 2000/311 du 22 novembre 2000 du Conseil économique et social.

²² A/55/595.

²³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6, vol. II (A/54/6/Rev.1).*

²⁴ A/39/511, annexe.

d) *Souligne* qu'il faut que l'Institut, en tant que programme des Nations Unies financé par des contributions volontaires, s'efforce à titre prioritaire d'élargir le cercle de ses donateurs, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article VI de son propre statut.
